Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le 27/07/2026
ID : 022-200022739-20260629-DEL_2026_06_28C-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi 29 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans les locaux de l'EHPAD Les Magnolias, 16 rue de Traou Meledern à Pontrieux.

Etaient présents les Administrateurs suivants :
DELHOMMEAU Sylvie; GÉLARD Marie-Yvonne; GUERVILLY Olivier; LE BIHAN Christophe; LE GOAZIOU Anthony; LE MEAUX Vincent; PEUCH Pierre; PUILLANDRE Elisabeth; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :
BINOT Marie-Christine; IZEM Zora; JOBIC Cyril; TANGUY Béatrice.

Administrateurs absents :

Administrateur absent ayant donné pouvoir : JOBIC Cyril à DELHOMMEAU Sylvie

En exercice : 13
Présents : 9
Absents : 4
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : 25 juin 2026

Elisabeth PUILLANDRE, administratrice, a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le 27/07/2026
ID : 022-200022739-20260629-DEL_2026_06_28C-DE

DEL2026_06_28	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION EHPAD – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AUGMENTATION DE LA DHS D'UN AGENT SOCIAL

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Conseil Social Territorial en date du 27 mars 2026 ;

Considérant que la durée hebdomadaire de service d'un poste d'agent social territorial affecté au service hébergement est actuellement fixée à 28 heures ;

Considérant la réorganisation du service hébergement, l'augmentation de la charge de travail, le renforcement des besoins d'accompagnement des résidents ainsi que la multiplication des tâches quotidiennes ;

Considérant que plusieurs absences prolongées d'agents ont nécessité des ajustements organisationnels, un renfort interne et un recrutement complémentaire afin d'assurer la continuité du service et de maintenir la qualité de la prise en charge ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de consolider durablement les effectifs du service par l'augmentation du temps de travail d'un poste existant de 28h à 35h ;

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un agent social chargée des fonctions d'agent d'hébergement de 28h à 35h;
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs en conséquence ;
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.
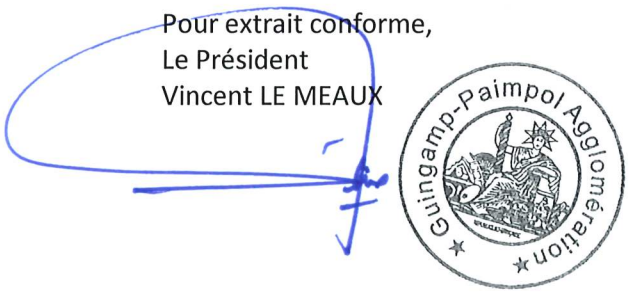
Pour extrait conforme,
Le Président
Vincent LE MEAUX